Envoyé en préfecture le 23/09/2021
Reçu en préfecture le 23/09/2021
Publié le
ID : 060-216004259-20210917-DEL382021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Séance du 17 septembre 2021

N° 38/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Nombre de suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
10/09/2021

Date d'affichage
10/09/2021

L'an deux mil vingt et un, le 17 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 10 septembre, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :
M. BRIATTE Hubert ; M. RICHARD Emmanuel ; Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. KOUAOVI Eric ; Mme VILLEMAINE Véronique ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme DE WAELE Isabelle ; M. LECHEVALIER Gilles ; M. MOREAU Régis ; Mme CHARTIER Florence ; Mme DETOURBET Marie Charlotte
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
Mme GAMEIRO Lucie donne pouvoir à M. BRIATTE Hubert

Etai(ent) excusé(s) : NEANT
Etai(ent) non excusé(s) : Mme PAILLARD Elodie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Mme SOLINAS Brigitte

OBJET

TRANSFORMATION CCD EN CDI DE MME MILENE LAPLACE

M. le Maire informe le conseil municipal que Mme Milène Laplace en CDD depuis le 28/07/2015 justifie d'une durée de services publics effectifs de 6 ans au moins sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique C et de ce fait à compter du 29/08/2021 un CDI a été proposé et accepté par l'agent. Au vu de ses fonctions pour un temps de travail non complet à 31,73/35h et en fonctions des besoins de la commune dans le cadre de l'animation et dans l'entretien des écoles, M. le Maire propose au conseil municipal de la nommer dans le grade d'adjoint technique de catégorie C à l'échelon 7 avec une rémunération mensuelle de base de l'indice brut de 370 et indice majorée 342.

Vu la délibération n°37/2015 en date du 12/06/2015 créant l'emploi permanent de l'agent polyvalent en animation et en ménage contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C.
Considérant que l'agent justifie auprès du même employeur d'une durée de services publics effectifs de 6 ans au moins (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-4- II DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (14 pour)

- **EST INFORMÉ** qu'à compter du 29/08/2021 Mme Milène Laplace est recrutée en CDI
- **ACCEPTE** de la nommer dans le grade d'adjoint technique de catégorie C à l'échelon 7 avec une rémunération mensuelle de base de l'indice brut de 370 et indice majorée 342 sur un temps de travail non complet à 31,73/35h (temps de travail pouvant évoluer en fonction des besoins

Ainsi fait et délibéré le 17/09/2021, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

MAIRIE DE MORIENVAL (Oise)

Hubert BRIATTE